

Réclamation à la CSST pour épuisement professionnel

Burn-out, trouble d'adaptation, dépression sont des termes souvent utilisés par les médecins pour identifier l'épuisement professionnel.

Pour les fins du présent article, nous aborderons l'épuisement professionnel comme une maladie en relation avec les conditions de travail. Ainsi, nous excluons ici les lésions psychologiques en lien avec un ou plusieurs événements précis pouvant causer une dépression (exemple : travailleur témoin d'un décès survenu au travail, ou victime d'une altercation violente, etc.). Cette distinction étant faite, notre propos vise la maladie s'étant déclarée progressivement à la suite de mauvaises conditions de travail (exemple : surcharge, demandes irréalistes de l'employeur, conflits avec des collègues ou l'employeur, etc.). Il peut s'agir ici d'une maladie professionnelle donnant ouverture à une indemnisation en vertu de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une réclamation à la CSST pour une maladie professionnelle doit être déposée dans les six mois de la connaissance que la maladie peut être reliée au travail. Ce délai est de rigueur.

Pour être reconnue comme lésion professionnelle, trois éléments doivent être prouvés :

1. l'existence de la maladie;
2. la relation avec le travail;
3. la relation avec des risques particuliers du travail.

Dès que l'on croit que notre lésion psychologique peut être reliée au travail, il est important de bien s'informer auprès des personnes compétentes afin de préparer adéquatement votre réclamation à la CSST.

Marco Montemiglio

Aimez votre SEESOCQ à temps plein

Au bureau, le samedi et le dimanche après-midi, durant la fin de semaine des 21 et 22 janvier, pour explorer le site Web et rassembler du matériel pour le bulletin Écho SEESOCQ du 27, j'ouvre un courriel adressé le vendredi soir à 23h59 par la présidente, Jacinthe Arbour, qui aura à me réécrire aussi le dimanche, en suivi à mon commentaire sur son texte.

Le lundi matin, j'ouvre un courriel adressé par le vice-président à la négociation, Gilles Lemieux, qui venait de fermer un dossier, à 18h06, le dimanche, et un second de la secrétaire, Francine Labelle, qui avait complété la mise à jour de la liste des déléguées et délégués, à 21h54, le dimanche soir.

Une autre fois, c'est Ginette Boudreau, la trésorière, qui passe une grande partie de sa soirée à régler des factures qu'elle a pris soin de vérifier avec toute la minutie dont on la sait capable, tandis que la vice-présidente à l'application, France Boulanger, à des contacts téléphoniques avec deux déléguées d'unités où la partie patronale fait des siennes – ça arrive même quand les employeurs sont des syndicats. On a beau travailler pour des syndicats, l'ambiance n'y a pas toujours été égale. Certains ont d'ailleurs vécu des situations démontrant que le respect des travailleuses et travailleurs et de leur travail n'est pas nécessairement l'apanage des syndicats employeurs. De son côté, Marlène Labrèche, vice-présidente à la formation, nous prépare des révélations pour l'Écho SEESOCQ du 24 février que vous tenez entre vos mains et elle se met à la recherche d'un article pertinent sur la santé et la sécurité au travail.

Je suis certain qu'il n'y en a pas une ni un parmi vous qui n'apprécierait pas d'être aimé comme ça. N'est-ce pas? Faites comme elles et comme lui. Aimez votre SEESOCQ à temps plein et nous irons loin. Sachez que nous allons aussi tenter de vous démontrer que nous en retirons pas mal de plaisir.

Heureusement, le quota de syndicalistes au SEESOCQ s'avère assez enviable pour que notre organisation ait allègrement franchi le cap de la trentaine malgré l'étendue de son territoire et des ressources financières relativement limitées.

Jean-Marc Cormier

Non au « bouwarisme »

Le " *boulwarisme* ", c'est une façon de négocier une convention collective qui consiste à faire, dès le départ, son offre finale. Cette façon de négocier a été jugée contraire à la loi parce qu'il est obligatoire de « *négocier de bonne foi* ». À lire dans (<http://www.lautjournal.info>).

Les p'tites vites

À la réunion du CA des 10 et 11 février, la présidente, Jacinthe Arbour, était heureuse d'annoncer qu'une première réunion des responsables des FARs était prévue pour le 17 mars et que c'est avec enthousiasme que ces personnes se promettaient d'y participer. Naturellement, nous demanderons à Jacinthe de nous livrer un compte rendu de cette rencontre à votre intention.

Le VP à la négociation, Gilles Lemieux, a fait le point sur ses dossiers, soit la négociation des conventions dans diverses unités, le suivi des groupes désireux d'adhérer au RREGOP et l'information fournie aux membres sur les programmes de sécurité sociale. Entre autres, le travail entourant la préparation de la négociation d'une première convention pour les membres de l'unité SPGQ se déroule de façon assez intense.

La grosse nouvelle que France Boulanger, VP à l'application du régime de travail, avait à nous transmettre, c'est que René Beaupré, de la firme de consultants BMB, ne pourra plus accepter de contrats du SEESOCQ puisqu'il a été nommé arbitre de griefs. Cependant, lors d'une rencontre avec son collègue, M. Gaétan Breton, en présence de M. Beaulieu, nous avons reçu l'assurance que la firme sera en mesure de nous fournir la même qualité de service dans les dossiers relatifs à l'application.

Nous avons abordé la question de l'information sous ses deux principaux aspects, soit le site Web et l'Écho SEESOCQ. Il est clair que le travail actuel vise surtout à assurer la régularité et la continuité. Il reste d'ailleurs à votre humble serviteur un peu d'apprentissage à faire afin de tirer un maximum de profit de notre site. Soyez patients. Ça viendra.

Bienvenue à nos nouvelles membres

De nouvelles membres ont été accueillies dans les rangs du SEESOCQ par le conseil d'administration à sa réunion de janvier.

Comme nous avons oublié de le mentionner dans l'édition du 27 janvier de votre Écho SEESOCQ, c'est un double bienvenue que nous adressons aujourd'hui à Cynthia Bérard et Nancy Hénault, SE de la Haute-Yamaska, France Lachapelle, SE des Moulins, Marie-Pierre Tardif, SE de l'Estrie et Sylvie Auger, SE de Portneuf.

Deux autres membres, en provenance de l'unité SPGQ, sont venues enrichir nos rangs lors de la réunion du CA de février. Il s'agit de Line Laporte, en poste à Montréal, et de Louise Giguère, en poste à Québec. Bienvenue en nos rangs.

Le CA a aussi appris le départ à la retraite d'une membre de l'unité SPGQ, Mme Paulette Clément. Nous lui souhaitons une excellente santé afin qu'elle puisse en profiter avec beaucoup de bonheur durant de nombreuses années.

Une retraitée et une nouvelle venue au Saguenay

La déléguée de l'unité Saguenay, madame Lyse Tremblay, nous a fait savoir que sa collègue madame Marie-France Leroux a pris sa retraite, le 5 octobre 2005, après 26 ans de travail. Une nouvelle venue la remplace. Il s'agit de madame Hélène Girard.

Les membres du Conseil d'administration se joignent à madame Tremblay pour souhaiter à Marie-France une très belle retraite. Espérons qu'elle sera l'occasion de réaliser des rêves que le travail nous oblige parfois à mettre de côté.

À Hélène, bienvenue dans votre nouveau syndicat.

C'est qui la madame ?¹

Par Marlène Labrèche, VP à la formation

Secrétaire pendant 20 ans dans une polyvalente, à Laval, je me suis intéressée aux affaires syndicales en tant que déléguée de mon unité et comme secrétaire au conseil d'administration de mon syndicat durant quelques années.

Puis, un beau jour, je trouve que 20 ans de travail c'est suffisant. Je décide d'accorder plus de temps à ma famille et à mes enfants. **Erreur!** Les enfants sont à l'école une bonne partie de la journée, je ne leur apporte rien de plus et les tâches ménagères ne sont qu'un éternel recommencement. Vous avez vu « Le jour de la marmotte » ?

Alors que j'en avais déjà plus qu'assez, j'apprends qu'un poste est ouvert au syndicat des enseignants de la Commission scolaire pour laquelle j'avais œuvré pendant 20 ans. Je décide de retourner sur le marché du travail et je m'empresse donc de faire les démarches nécessaires. Le plus grand regret de mes enfants à ce moment fut de devoir se résigner à manger à nouveau des biscuits usinés. Imaginez...

Voilà maintenant 15 ans que je travaille pour un syndicat d'enseignants. Dès ma syndicalisation, j'ai assisté aux différentes assemblées des délégué(e)s. Depuis 3 ans, maintenant que les enfants sont grands, je siège au conseil d'administration du SEESOCQ. Je m'occupe principalement de 4 dossiers : la formation, les dossiers professionnels, les statuts et le dossier sociopolitique. Tous ces dossiers m'intéressent, bien sûr, mais je dois avouer que ce qui me tient le plus à cœur c'est la survie du SEESOCQ.

Si vous m'avez suivie jusqu'ici, vous vous dites sûrement qu'elle achève la madame. Eh bien oui, faudra bientôt passer le flambeau! Mais à qui ? La relève se fait rare. Je profite donc de l'occasion pour vous relancer. En tant que responsable du dossier formation, je crois que les sujets abordés lors de nos instances peuvent avoir une incidence sur votre participation. C'est pourquoi je vous assure que c'est avec un immense plaisir que je recevrai vos suggestions. Alors allez-y, demandez!

Le SEESOCQ est un syndicat indépendant. Il n'est affilié à aucune grande centrale. S'il a su traverser les années, c'est parce qu'il y a toujours eu des membres pour y croire. Si vous craignez de vous impliquer parce que vous appréhendez la lourdeur de la tâche, je vous invite à participer à l'une de nos instances. Je suis convaincue que vous trouverez l'expérience très enrichissante et pas du tout contraignante. Imaginez, des membres venus des quatre coins du Québec, avec des couleurs et des accents différents mais un vécu au quotidien semblable au vôtre. Que d'échanges et de complicité!

Alors, la madame (pas si âgée que ça, quand même) aimerait bien voir de nouveaux visages et partager le bonheur d'être tous rassemblés. La madame vous espère...

¹ Je croyais que Marlène ne me fournirait que des notes éparpillées pour que je vous en fasse une petite présentation. Devant la qualité du texte qu'elle m'a remis, j'ai décidé de m'incliner, de ne pas faire mon Michel Vastel, et de la laisser nous livrer elle-même cette notice bibliographique.